

Fait à Bordeaux, septembre 2022

Ostéopathe animalier



Établissement

ISEMA (Institut Supérieur Européen des Médecines Alternatives)

190 rue Achard, 33 000 Bordeaux (Aquitaine, France)

Organisme de formation (numéro 75331301933)

RCS Bordeaux 833 263 775




Objectifs de formation

- √ Acquérir des compétences professionnelles nécessaires à l'élaboration d'un diagnostic d'exclusion et d'un diagnostic d'opportunité
- √ Préparer la réussite de l'Examen National d'Aptitudes (ENA), indispensable pour l'inscription sur le registre national d'aptitude (RNA) et donc à l'exercice légal de la pratique ostéopathique animale.
- √ Compétences professionnelles s'acquièrent au travers de 4 domaines d'enseignements :
 - Sciences fondamentales : biologie, anatomie, physiologie, biomécanique
 - Sciences vétérinaires : sémiologie, chirurgie, éthologie, pharmacologie, zoologie
 - Diagnostique et Traitement Ostéopathique (DTO) : tests, manipulations et raisonnement clinique afin de prendre en charge des troubles fonctionnels (dysfonctions musculo-squelettiques, viscérales et nerveuses)
 - Insertion professionnelle : stages, clinique pédagogiques, création de cabinet, méthodologie de la recherche
- √ 70 consultations pédagogiques validées
- √ Stages à l'étranger
- √ Passation du TOEIC en 4^{ème} année
- √ Rédaction et soutenance d'article scientifique
- √ Bilan annuel de compétences cliniques en 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} années



Public visé

- √ Candidat titulaire d'un baccalauréat (ou de son équivalent)
- √ Candidat résident dans les pays membres de l'Union Européenne
- √ Aucune obligation de filière
- √ Des études dans les domaines agro-alimentaire et/ou du science du vivant sont conseillées
- √ Délais d'accès :
 - Dépôt de dossier de candidature possible toute l'année
 - Rentrée scolaire en septembre 2022
- √  Pré-requis : formation scientifique recommandée mais non indispensable. Des cours de remise à niveau sont planifiés pour les candidats sans connaissances scientifiques.

Caractéristiques de la formation

- √ Durée de la formation :
 - 5 années, 10 semestres
 - 4 500 h de cours dont 1 500h de cours pratique
 - 660 heures de stages, 830 heures de formation pratique clinique
- √ Planification scolaire : de septembre à juillet. Les mois de janvier et de juin sont réservés aux partiels, le mois de juillet aux rattrapages.
- √ Rythme scolaire : cours du lundi au vendredi, 3 semaines de cours/1 semaine de stage, vacances scolaires de la zone A.
- √ Modalités d'évaluations : contrôle continu (40%), contrôle terminal (60%), bulletin annuel de formation, mise en situation d'examen, préparation à l'ENA, bilan annuel de compétences cliniques (BACC)
- √ Méthodes mobilisées : méthodes expositive, démonstrative, interrogative, active, et classe inversée.
- √ Modalités pédagogiques : Formation en présentiel, formation en distanciel assuré si le contexte sanitaire le nécessite.
- √ Tarifs : 9 000,00 euros TTC/année de formation



Législation de la formation

Formacode(s) : 42024 : soin animalier

Type d'emplois accessibles : Ostéopathe animalier, Ostéopathe pour animaux

Code(s) ROME : A1504 - Santé animale ; A1501 - Aide aux soins animaux

Profession règlementée par les décrets suivants :

- Décret n° 2017-573 du 19 avril 2017 relatif aux compétences exigées des personnes réalisant des actes d'ostéopathie animale
- Décret n° 2017-572 du 19 avril 2017 relatif aux règles de déontologie applicables aux personnes réalisant des actes d'ostéopathie animale et aux modalités de leur inscription sur la liste tenue par l'ordre des vétérinaires

Références juridiques des réglementations d'activité

L'ordonnance n° 2011-862 du 22 juillet 2011, en modification de l'article L243 du Code rural, précise dans son article 3, 12°, concernant les personnes habilitées à exercer l'ostéopathie animale : *"Dès lors qu'elles justifient de compétences définies par décret, les personnes réalisant des actes d'ostéopathie animale, inscrites sur une liste tenue par l'ordre régional des vétérinaires et s'engageant, sous le contrôle de celui-ci, à respecter les règles de déontologie définies par décret en Conseil d'Etat. »*



Contacts

Mme Marie LAJOUX

Responsable du développement et du recrutement

admissions@isema-bordeaux.com

Mme Gaëlle NIVOT

Référent handicap

g.nivot@isema-bordeaux.com

Formation accessible aux personnes en situation d'handicap.

Merci de contacter Mme NIVOT pour étudier votre projet de formation professionnelle.